



FORMATION VIOLENCES SEXUELLES

"PREVENTION ET PRISE EN CHARGE EN PERINATALITE"

Programme :

- I. Dépistage de violences sexuelles vécues par les futurs parents, répercussions et accompagnement spécifique durant la période périnatale.
- II. Accompagnement des femmes enceintes ayant vécu des violences sexuelles par des techniques psychocorporelles
- III. Dépistage et prévention de la violence éducative et du respect des cadres de référence d'intimité des enfants.

Nicole ANDRIEU, Sage-femme sexologue

13 et 14 Mai 2022

Salle à venir

Horaires : 9h- 17h30

Fiche d'inscription

Le tarif de cette formation est fixé à 400 euros
Elle est réservée à toutes les intervenant.e.s autour de la périnatalité

Participant(e)	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur	
NOM		
Prénom		
Téléphone		
E-mail		
Profession		
Activité	<input type="checkbox"/> Libérale <input type="checkbox"/> Hospitalière <input type="checkbox"/> PMI <input type="checkbox"/> autre : préciser.....	
Adresse professionnelle	----- ----- Code Postal _ _ _ _ _ Ville -----	
Avez-vous déjà suivi une formation SVS « les bases de la connaissance en matière de violence sexuelle »	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Si oui, Ville : Date :	J'aurai besoin d'une attestation de présence <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non J'aurai besoin d'une facture <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Votre inscription sera définitivement prise en compte à réception du règlement par chèque adressé à SVS Alsace. Pas de prise en charge possible FIFPL Toute annulation dans les 8 jours précédant la formation n'est pas remboursable, sauf cas de force majeure documenté.		

À-----, le |_|_|_|_|_|

Signature

A retourner par mail sur : formation.perinat@stopauxviolencessexuelles.com
Et par courrier avec votre règlement à Nicole Andrieu, La Bulle 19 rue St Jacques 67210 Obernai

Association Nationale des Sages-Femmes Libérales

Association 1901 - Siret : 50080755700029

Organisme de formation n° 93 05 008 14 05 - Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État

Siège social : 9 avenue du Quartz 05120 L'Argentière-la-Bessée



Bulletin d'inscription

Intitulé de la formation : Violences sexuelles

Date(s) : 13 et 14 mai 2022

Lieu : salle à venir.

Pour valider votre inscription, merci de renvoyer au secrétariat de la formation (adresse en bas de page) : le bulletin d'inscription, la convention, le règlement précisé ci-dessous.

Identification du (de la) stagiaire

Prénom et NOM* :

Adresse* :

Date de naissance :

Téléphone* : Mobile* :

E-mail* :@.....

RPPS : ADELI :

Mode d'exercice : Adhérente ANSFL :

Je ne souhaite pas communiquer mes coordonnées(*) aux autres stagiaires du groupe

Coût de la formation

Adhérent ANSFL : 400 €

Non adhérent ANSFL : 550 € (possibilité d'adhérer lors de l'inscription, joindre un chèque 90 € et règlement 400 € pour la formation)

Prise en charge

FIF-PL OUI Autre, précisez :

Pour valider mon inscription je joins 2 chèques (acompte 30 % + solde) à l'ordre de l'ANSFL (encaissés à l'issue de la formation), ou virement bancaire

Convention - Article 6 : Annulation du stage. En cas de nombre insuffisant d'inscriptions, moins d'un mois calendaire avant le premier jour de la formation, cette formation pourra être annulée. Au choix, les inscriptions pourront alors être reportées ou les chèques détruits.

Date :

Signature :

Association Nationale des Sages-Femmes Libérales

Association 1901 - Siret : 50080755700029

Siège social : 9 avenue du Quartz 05120 L'Argentière-la-Bessée

Organisme de formation n° 93 05 008 14 05 - Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État



Convention de formation professionnelle / Contrat de formation professionnelle

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'organisme de formation,

L'association ANSFL, Association Nationale des Sages-Femmes Libérales

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de GAP sous le n° Association loi 1901 - Siret 50080755700029

Disposant en sa qualité d'organisme de formation d'une déclaration d'activité n° 93 05 00814 05, enregistrée auprès du Prefet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dont le siège social sis ANSFL 9 av .du Quartz 05 120 L'Argentière la Bessée

Prise en la personne de Isabelle Fournier es qualité de Présidente de l'ANSFL

D'UNE PART

ET,

- **Le-la stagiaire** :
- **Domicilié-e au** :
- **De nationalité** :
- **Date de naissance** :
- **RPPS** :
- **AM** :
- **Profession** : Sage-femme (Libéral) autre : précisez
- **Téléphone** :
- **Mobile** :

D'AUTRE PART.

Il a été arrêté ce qui suit.

Article 1 - Objet de l'action de formation proposée par l'ANSFL

L'organisme de formation s'engage à dispenser au bénéfice du stagiaire une action de formation professionnelle présentielle intitulée : **Consultation de grossesse**

- **Lieu** : BORDEAUX
- **Date(s)** : 13-14 mai 2022
- **Intervenant-e(s)** : Nicole Andrieu

Article 2 - Nature et objet de l'action de formation

- Formation professionnelle
- Questionnaire d'évaluation de l'organisme de formation
- Questionnaire d'évaluation des compétences acquises à l'issue de la formation

Article 3 - Délai de rétractation

À partir de la date de la signature du présent contrat, le-la stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il-Elle en informe le secrétariat d'ANSFL FORMATION par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune indemnité ne peut être exigée au stagiaire.

Article 4 - Durée de l'action de formation

- **Nombre de jours** : Présentiel : 2 j. Non présentiel : 0 j.
- **Nombre d'heures total** : Présentiel : 14 h Non présentiel : 0 h

Article 5 - Programme de l'action de formation

Le programme de l'action de formation professionnelle intitulée « La consultation de grossesse : prévention, éducation en santé primaire » est fourni lors de la préinscription et téléchargeable sur le site de l'ANSFL.

Article 6 - Effectifs dans le cadre de l'action de formation professionnelle

L'organisme de formation précise que l'action de formation professionnelle sera dispensée pour minimum 10 stagiaires et maximum 14 stagiaires.

En cas d'annulation de l'action de formation par manque d'inscriptions, le règlement peut être reporté pour une future formation ou détruit.

Article 7 - Niveau de connaissances préalables requis

Sage femme diplômé-e, Étudiant-e sage-femme, Professionnel-le de santé de la périnatalité.

Article 8 - Modalités de déroulement de l'action de formation

Voir le livret d'accueil reçu par e-mail lors de la validation de votre inscription.

Article 9 - Modalités de suivi de l'action de formation

L'action de formation débutera par une présentation du formateur et de chacun des stagiaires afin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique qui aura été prévu par le formateur.

Association Nationale des Sages-Femmes Libérales

Association 1901 - Siret : 50080755700029

Siège social : 9 avenue du Quartz 05120 L'Argentière-la-Bessée

Organisme de formation n° 93 05 008 14 05 - Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État



Article 10 - Prix de la formation (ANSFL : non assujettie à la TVA)

- **Tarif adhérent-e ANSFL** : 200 € la journée, soit 400 € pour les 2 jours.
- **Tarif non adhérent-e ANSFL** : 275 € la journée, soit 550 € pour les 2 jours.
- 30 % du tarif adhérent, à payer à la signature de ce contrat + solde.

Les règlements seront encaissés à l'issue de la formation.

Article 11 - Inexécution totale ou partielle de l'action de formation

En cas de cessation anticipée de la formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

1. du fait de la formatrice – de l'ANSFL : celle-ci s'engage à rembourser aux stagiaires les sommes dues au prorata des prestations effectivement dispensées au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat ;
2. du fait du stagiaire : si l'abandon du stage ne découle pas d'un cas de force majeure reconnu :
 - du délai de rétractation jusqu'à jour -30 jours = 30 % est du en pénalité ;
 - moins de 30 jours la totalité du stage est due. Une facture d'indemnités encaissées vous sera délivrée.

Article 12 - Collecte et traitement des données à caractère personnel

L'organisme de formation tient à rappeler au stagiaire que l'exécution du présent contrat rend nécessaire la collecte et le traitement des données à caractère personnel le concernant et, ce, afin de respecter les finalités suivantes :

- Permettre à l'organisme de formation de satisfaire à ses obligations de justification de la réalité des actions de formations dispensées, telles que précisées aux articles L. 6362-6 et suivants du code du travail, et plus spécifiquement l'établissement de feuilles d'émargement.
- Permettre le suivi technique, administratif et pédagogique du stagiaire dans le cadre de la réalisation de la formation objet des présentes.
- Permettre les obligations financières découlant du présent contrat.

Fait, en double exemplaire originaux,

1 exemplaire à retourner à l'ANSFL par voie postale à : **ANSFL, 8 boucle des dauphinelles, 05120 L'Argentière-la-Bessée**

1 exemplaire destiné au stagiaire

À _____, le _____

Pour le-la stagiaire
Signature et cachet

Pour l'organisme de formation
Signature et cachet

Eliette Bruneau - Présidente ANSFL



ANSFL FORMATION

Siège social : 9 av. du Quartz

05120 L'Argentière-la-Bessée

formation@ansfl.org - www.ansfl.org

N° d'enregistrement 93 05 00814 05 - Siret 500 807 557 00 29